



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19/01/2024 /

Dossier complet le : 19/01/2024 /

N° d'enregistrement : F01124P0011

1 Intitulé du projet

Modernisation et restructuration du poste électrique de Buzenval

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ENEDIS BRIPS Ile-de-France Ouest

Raison sociale

ENEDIS

N° SIRET

4 4 4 6 0 8 4 4 2 1 4 6 4 7

Type de société (SA, SCI...)

S.A

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

NOULLEZ

Prénom(s)

PIERRE

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N°32-Construction de lignes électriques aériennes haute tension. Sous-catégorie:Postes de transformation dont la tension maximale >= 63kV.	Le projet consiste en la modernisation du poste source 63 kV de Buzenval. Il ne relève ni des nomenclatures ICPE ni IOTA. La restructuration a lieu sur l'emprise foncière du poste existant, sur la parcelle propriété d'ENEDIS, n°0398. Elle ne nécessite pas d'acquisition foncière. Le maître d'ouvrage du projet est ENEDIS.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reconstruction des bâtiments sauf le bâtiment industriel RTE et une partie du bâtiment HTA (bâtiment de contrôle commande) avec la création d'une galerie de liaison à l'extérieur de la clôture rue des Cliquets.

Démolition:

- Démolition du pavillon et de l'abri de jardin,
- Démolition partielle du bâtiment HTA (ou bâtiment de commande) et restructuration de la partie non démolie
- Démolition des loges Transfo TR311, TR312, TR313, TR314, et autotransfo AT32, et AT11 ainsi que des caniveaux.

Construction:

- Construction du nouveau bâtiment HTA,
- Création d'une galerie de liaison HTA,
- Construction des loges TR311, TR312, TR313, TR314, AT32, et AT11 avec l'aménagement d'un local PIT,
- Aménagements extérieurs et reprise des clôtures existantes.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a été mise en place pour procéder à la modernisation et à la fiabilisation du poste électrique existant. Ce dernier alimente plus de 52000 clients dont 17000 clients dans la ville de Garches.

Les principaux objectifs du projet sont :

- L'amélioration sur le long terme de la qualité de la distribution d'électricité et de la résilience du poste en renouvelant les ouvrages avec des équipements de dernière génération.
- La réduction des émergences sonores du Poste et sa mise en conformité acoustique
- L'intégration du poste source dans son environnement plutôt urbain.
- La préparation du développement économique de la zone et des besoins liés à la transition énergétique notamment l'essor de la mobilité électrique.

La modernisation du projet se fait par phase afin de ne pas interrompre la distribution électrique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Existant:

La parcelle est actuellement composée de deux parties.

-Au Nord-Est et Sud-Est, sont installés tous les équipements du Poste Source:

~Le bâtiment Industriel RTE,

~Les 4 loges des Transformateurs et 2 Autotransformateurs,

~Le bâtiment HTA et de commande sur deux niveaux.

-Au Sud-Ouest, se trouve un pavillon non occupé à ce jour .

Les travaux seront réalisés par alternance de phases Génie Civil et Génie Electrique sur une durée totale de 10 ans .

-Phase 0: Installation de chantier et préparation de l'existant sur 1 mois,

-Phase 1: Démolition du pavillon sur une durée de 3 mois,

-Phase 2: Construction du nouveau bâtiment HTA et de la galerie de liaison sur 24 mois,

-Phase 3: Démolition partielle du bâtiment HTA sur 3 mois,

-Phase 4: Construction des loges TR311, TR312, AT11 et AT32 - Aménagement du local PIT sur 20 mois,

-Phase 5: Démolition des loges existantes TR311, TR312 et AT32 et des caniveaux sur 1 mois,

-Phase 6: Constructions des loges TR313 et TR314 sur 12 mois,

-Phase 7: Démolition des loges existantes TR313, TR314, AT11 et aménagements extérieurs sur 3 mois.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le poste source Buzenval comprendra en phase finale après restructuration complète 5 bâtiments:

-le bâtiment RTE conservé qui abrite le PIGME (Cellules HTB), des équipements électriques et des équipements de fonctionnement et de sécurité,

-les nouveaux bâtiments TR311, TR312, TR313, TR314, AT11 et AT32 pour des transformateurs, autotransformateurs et des équipements de fonctionnement et de sécurité,

-le nouveau bâtiment HTA qui abrite des salles 1/2 rames et des équipements électriques.

La clôture existante sur la rue du Dr DEBAT sera conservée. La clôture sur la rue des cliquets sur sa partie amont sera modifiée. Sur le reste du linéaire en fond de parcelle, la clôture existante sera conservée.

Le projet paysager comporte:

-Des zones de pleine terre plantées.

-Des toitures terrasses végétalisées.

Les installations seront commandées et surveillées à distance.

Les maintenances sont planifiées.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet a été présenté à commune de Garches ainsi qu'à l'Architecte Bâtiment de France de la zone concernée en juillet 2022.

Le projet a été présenté au service énergie de la DRIEAT pour observation en fin d'année 2023.

Le projet fera l'objet d'une consultation des maires des communes, des gestionnaires de domaines publics et des gestionnaires des services publics concernés en application de l'article R323-25 du Code de l'énergie.

Un permis de construire et de démolir sera déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Les informations dimensionnelles suivantes sont issues d'une étude de faisabilité. Existant - Démolitions: Projet: Surfaces végétalisées pleine terre: Terrasses végétalisées:	1 584 m ² - 948 m ² 2599 m ² 365 m ² 345 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 8 Voie : Rue des Cliquets

Lieu-dit :

Localité : GARCHES

Code postal : 9 2 3 8 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 8 ° 5 1 , 0 4 " N Lat. : 0 2 ° 1 1 , 5 6 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe 2 ZNIEFF aux alentours du projet: -1 ZNIEFF de type 1: n°110020013, bois de saint cucufa ou forêt domaniale de la Malmaison à 1,7 km à l'Ouest du projet; -1 ZNIEFF de type 2: n°110001696, bois de boulogne à 2km à l'Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APPB (Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope) le plus proche est situé à 18,9km à l'Est c'est le n°FR3800418, Galais Du Fort De Noisy-Le-Sec.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé exactement à l'intérieur de la commune de Garches.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans la commune de Garches, il n'y a qu'un seul réserve naturelle régionale: le n°FR9300026: Bassin De La Bièvre qui est au Sud de la commune.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de Haut-DeSeine est couvert par un PPBE (Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement) qui est la 3ème échéance pour la période 2022-2026.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de bien inscrit au patrimoine mondiale de l'UNESCO dans les Hauts-De-Seine. Par contre, le projet est aux abords de 2 monuments historiques: -n°1906271048, Hippodrome Saint-Cloud -n°1906271055, Propriété de Nubar Bey Le site patrimonial remarquable le plus proche est à 1,2km à l'Est: c'est le n°1911140163, site patrimonial remarquable de Suresnes.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur une parcelle de terre considérée comme zone humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est couverte par le PPRN: -Inondation PPRi: un plan de prévention approuvé, -Mouvement de Terre: un plan de prévention approuvé et prescrit.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT est un plan de prévention approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le rapport de pollution de sol effectué en Aout 2020, la concentration en COT sur éluât est inférieure à 500 mg/kg MS, mais la concentration en fluorure est supérieure au seuil d'admission des terres en ISDI(> 10 mg/kg MS).Ces terres sont donc redevables d'une évacuation en ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) ou éventuellement dans une filière spécialement aménagée(ISDI+),la concentration en fluorures ne dépasse pas 3*ISD
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition des eaux le plus proche est à 29,7km.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est constituée de trois captage d'eau AEP mais aucun d'eux n'est sur le site du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est à 325m du site inscrit n°AC2-130012206-6074 - Jardins et laboratoires du Docteur Débat.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y a 3 ZPC et 1 ZSC aux alentours du projet. 3 ZPC:n°FR1112013- Sites de Seine-Saint-Denis à 14km au Nord-Est, n°FR1110025- Etang de Saint Quentin à 15,3km au Sud-Ouest, n°FR1112011- Massif de Rambouillet et zones humides proches à 16km au Sud-Ouest. 1 ZSC: n°FR1100803-Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines à 18,2km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au Nord: n°AC2-130012206-9802-Hippodrome de Saint-Cloud à 372m. Au Sud: n°AC2-130012206-6110-Ensemble du bois de Saint-Cloud et du parc de Villeneuve-l'Etang à 1,2km. A l'Est: n°AC2-130012206-6040-Parc du château de Boulogne à 2,1km. A l'Ouest: n°AC2-130012206-9806-Colline de la Jonchère à Bougival et la Celle-Saint-Cloud à 4,1km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, tant en phase de travaux que tant en phase exploitation, utilisera les ressources existantes sur place donc il n'y a pas besoin des prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau de drainage du poste et la gestion des eaux pluviales seront en conformité avec le règlement du PLU de la ville. Les technologies de construction et /ou l'usage de moyens spécifiques tels que les bassins de rétention enterrés seront utilisés si besoin. Aucun effet sur les masses d'eau n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme une partie du projet consiste à créer un nouveau bâtiment HTA avec des sous-sols, le projet va donc engendrer plus de déblais que de remblais. Les déblais seront réutilisés sur place et/ou évacués en décharge.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il y aura plus de déblais que de remblais. Le projet ne sera pas en déficitaire en matériaux donc il n'y a pas besoin de plus de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas des modifications en ressources disponibles et en équipement d'alimentation en eau potable/ assainissement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle comporte déjà un poste. Seule la haie de la zone pavillonnaire sera retirée. Néanmoins, le projet augmente la surface végétalisée, avec terrasses végétalisées et aménagements paysagers avec arbres pour qu'il puisse s'insérer dans son environnement. Le projet contribue à l'enrichissement des continuités écologiques en ville. Les installations du poste n'auront pas d'incidence en phase exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La distance entre le projet et les sites Natura 2000 est importante. Par conséquent, l'activité du poste Buzenval ne va pas engendrer des perturbations sur les habitats ou les espèces présent sur les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est sur le même parcelle du poste existant donc il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels, ni agricoles, ni forestiers, ni maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste est en dehors de zone à risque technologique. Il est éloigné de canalisations de transport de gaz ou d'hydrocarbure. La poste n'engendre pas de risques technologiques. Afin de traiter les risques liés à des transformateurs de puissance, ceux-ci seront placés dans des loges en béton résistantes à une explosion, ayant une tenue au feu de 4H. Une protection incendie est installée pour tous les locaux du poste. Les installations électriques sont conçues avec des systèmes de protection et de surveillance.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné: -par le risque mouvement de terrain: aléas retrait-gonflement de sols argileux, les périmètres des zones de risques liés aux anciennes carrières; -par le risque d'inondation par débordement de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste n'engendre pas de risque sanitaire. Le poste électrique est source de rayonnement magnétique très largement inférieurs à la valeur réglementaire de l'Arrêté Technique du 17Mai2001 qui prévoit
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	une limite de 100micro-Tesla. En phase chantier, les mesures demandées à l'Entreprise par Enedis visent à réduire le risque de pollution par hydrocarbure par exemple. En exploitation, pas de rejet.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste n'engendre pas de trafic, sauf durant la période de travaux. La phase chantier engendrera une circulation d'engins (grues, toupies, etc.) et des camions limitée. La poste en exploitation n'accueillera pas de personnel en dehors des opérations de maintenance. Celle-ci nécessiteront le passage d'un véhicule par mois en moyenne.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les transformateurs seront source de bruit. Afin d'y pallier, ils seront installés dans des enceintes acoustiques qui respecteront la réglementation de l'Arrêté du 26 janvier 2007 modifiant l'arrêté du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les nouveaux ouvrages électriques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux ainsi que la phase d'exploitation, le projet ne prévoit pas de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet générera des vibrations uniquement durant les travaux lors des phases de démolition et de terrassement. Cet impact est donc limité dans le temps.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En cours d'exploitation, les transformateurs Enedis sont posés sur des plaques anti-vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier ne fera l'objet d'aucun éclairage nocturne.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le poste en exploitation ne sera pas source d'émission lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun rejet de liquide.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'effluents. Les installations électriques d'un poste, principalement les transformateurs contiennent un important volume d'huile isolante. Une cuve de barbotage sera aménagée afin de récolter les éventuelles fuites d'huile venant du transformateur en cas d'incident. Pour éviter les fuites d'hydrocarbures des engins de chantier, des mesures spécifiques seront demandées aux entreprises de travaux. Les eaux usées des locaux sanitaires du poste sont rejetées dans le réseau de la ville.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déchets seront produits en phase travaux, il s'agira principalement de terres inertes, qui selon leur pollution, seront évacuées en décharge adaptée selon la réglementation. Dans une moindre mesure seront générés d'autres déchets tels que des emballages non pollués, des bouts de câbles, les végétaux issus de leur taille. Une zone de tri et de récupération des déchets sera mise en place. Les déchets amiantés et plomb en phase démolition feront l'objet d'un diagnostic.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera soumis aux Architectes des Bâtiments de France avec une consultation au préalable au dépôt du Permis de Construire. De ce fait, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine. La mairie est l'ABF participeront aux concours d'architecte du projet prévu au T1 2024.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du poste existant appartient déjà à ENEDIS donc aucune extension par achat de parcelle n'est nécessaire pour le projet. L'occupation du sol reste inchangée, dédiée aux activités d'un poste électrique. Seule la surface dédiée aux aménagements paysagers sera augmentée au sein de la propriété Enedis.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

ENEDIS communique à la Ville et aux gestionnaires de la voirie le projet et prévisionnel d'étapes de travaux afin de gérer et minimiser l'impact des travaux pour les riverains.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le poste électrique n'émettra ni vibration, ni odeur ni émission lumineuse.
Le risque liée au bruit ou à un incendie est réduit par les murs béton autour des transformateurs et les dispositifs de détection et de protection incendie. Le poste est accessible aux pompier depuis la voie publique.
Ces mesures réduisent les effets de la présence du poste électrique sur l'environnement.
Seule la phase chantier est susceptible d'engendrer du bruit dû aux engins de travaux, sur des périodes limités, et jamais en dehors des horaires de chantier. Le CCTP dédié à l'achat des entreprises Génie Civil inclura une mieux-disance sur l'usage de moyens adaptés à la réduction des bruits en phase chantier.
Le poste est restructuré à l'intérieur de l'enceinte du poste existant, sur un terrain propriété d'ENEDIS, sans extension foncière. Les aménagements paysagers contribueront à l'augmentation de la biodiversité en ville.
Le traitement architectural améliore et valorise le quartier.
Les mesures d'évitement et de réduction prises entraînent une absence d'effets négatifs notables sur l'environnement et la santé humaine.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la nature du projet d'Enedis qui consiste en la restructuration d'un poste existant,
Considérant que le projet se trouve en dehors de ZNIEFF 1 ou 2, de zone Natura 2000, et que les activités d'Enedis sont sans incidence sur ces zones;
Considérant que le projet ne présente aucun enjeu écologique sensible, sera sans incidence sur la flore, la faune, l'avifaune et améliorera les continuités écologiques;
Considérant que le projet ne prévoit aucun rejet ou émission et ne constitue donc pas une source de pollution potentielle et que les nouvelles installations ne génèrent aucune nuisance;
Considérant que le projet réduira de manière considérable les nuisances sonores émanant du Poste Electrique
Considérant que le poste respecte le PLU en cours de Garches,
ENEDIS demande à être dispensé d'évaluation environnementale pour l'extension du poste de Buzenval.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Nuisance Sonore: Etude acoustique Etat actuel du Poste Source de Buzenval	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Champs magnétiques et électriques de l'existant: Mesures de l'état existant du Poste Source	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Pollution des sols: Contrôle de la qualité des terres	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Notice d'information prenant en compte les remarques de la DRIEAT	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Exemple d'insertion environnemental dans le site en attente du concours d'architecte ARC-BUZ-CPC-ENE-07,ARC-BUZ-CPC-ENE-08,ARC-BUZ-CPC-ENE-09,	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom NOULLEZ

Prénom PIERRE

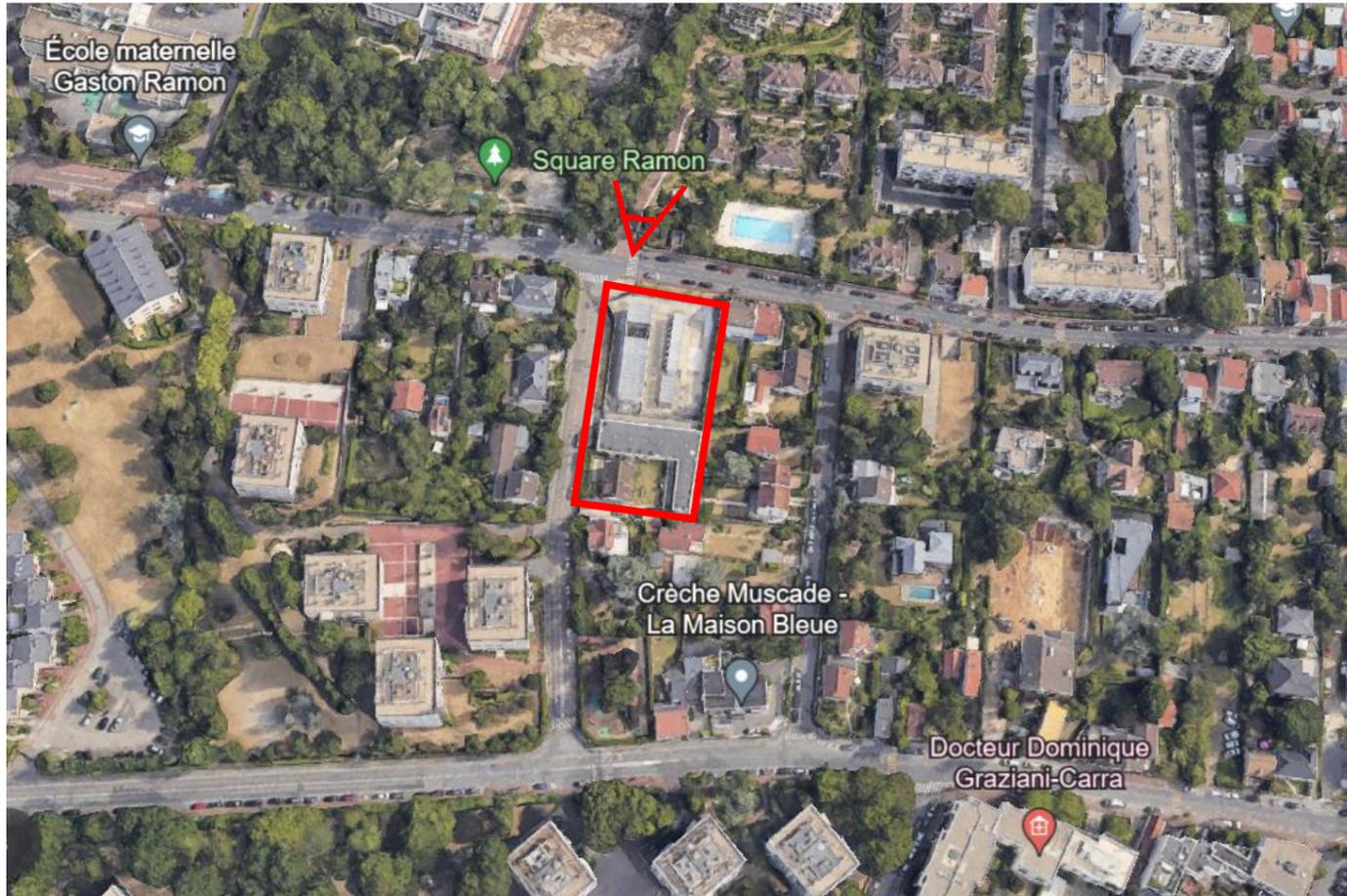
Qualité du signataire Adjoint de domaine Patrimoine et Infrastructures

À Puteaux

Fait le 1 7 / 0 1 / 2 0 2 4

Pierre
NOULLEZ
2024-01-17
09:40:21
+01'00'

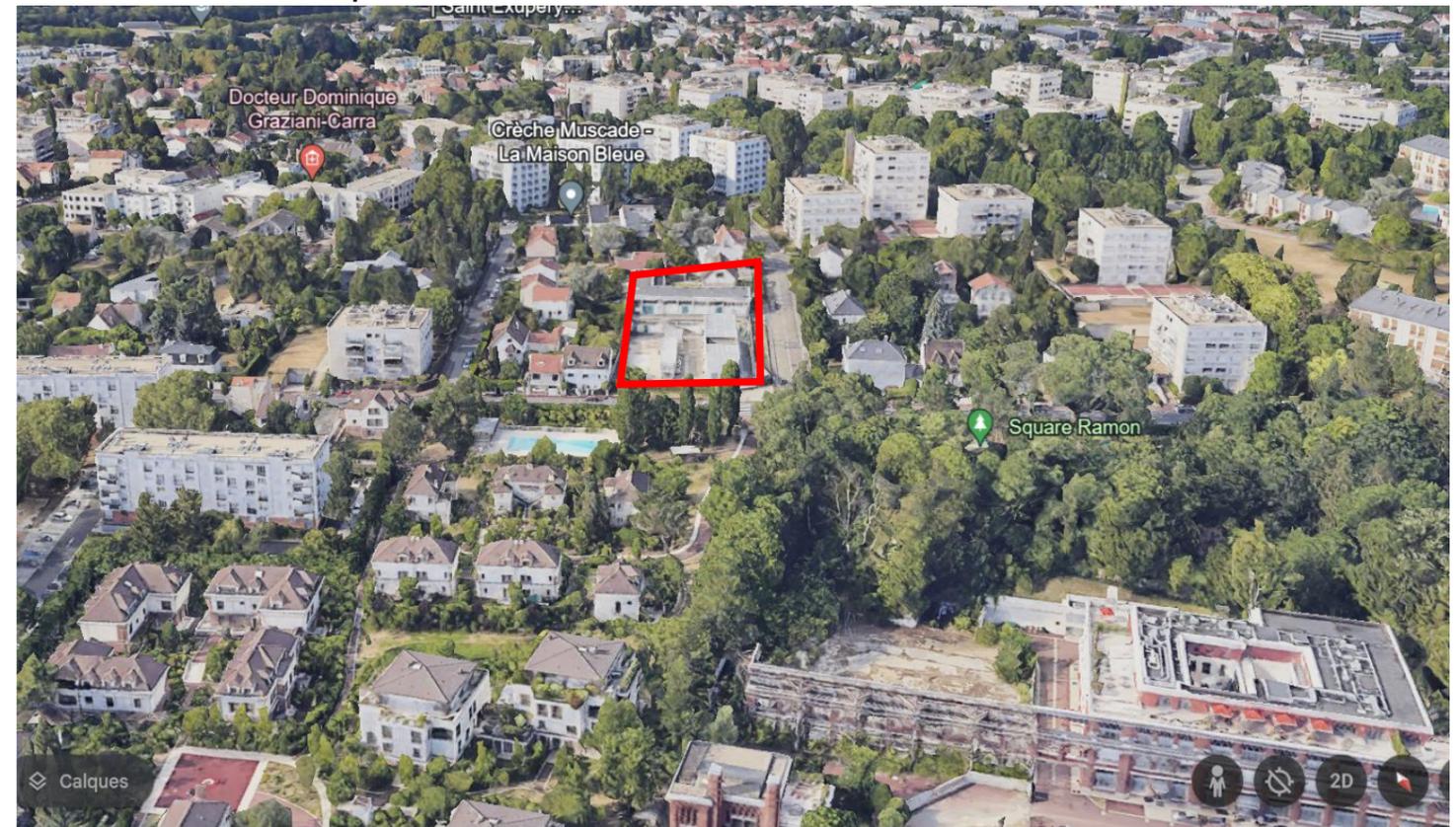
Signature du (des) demandeur(s)



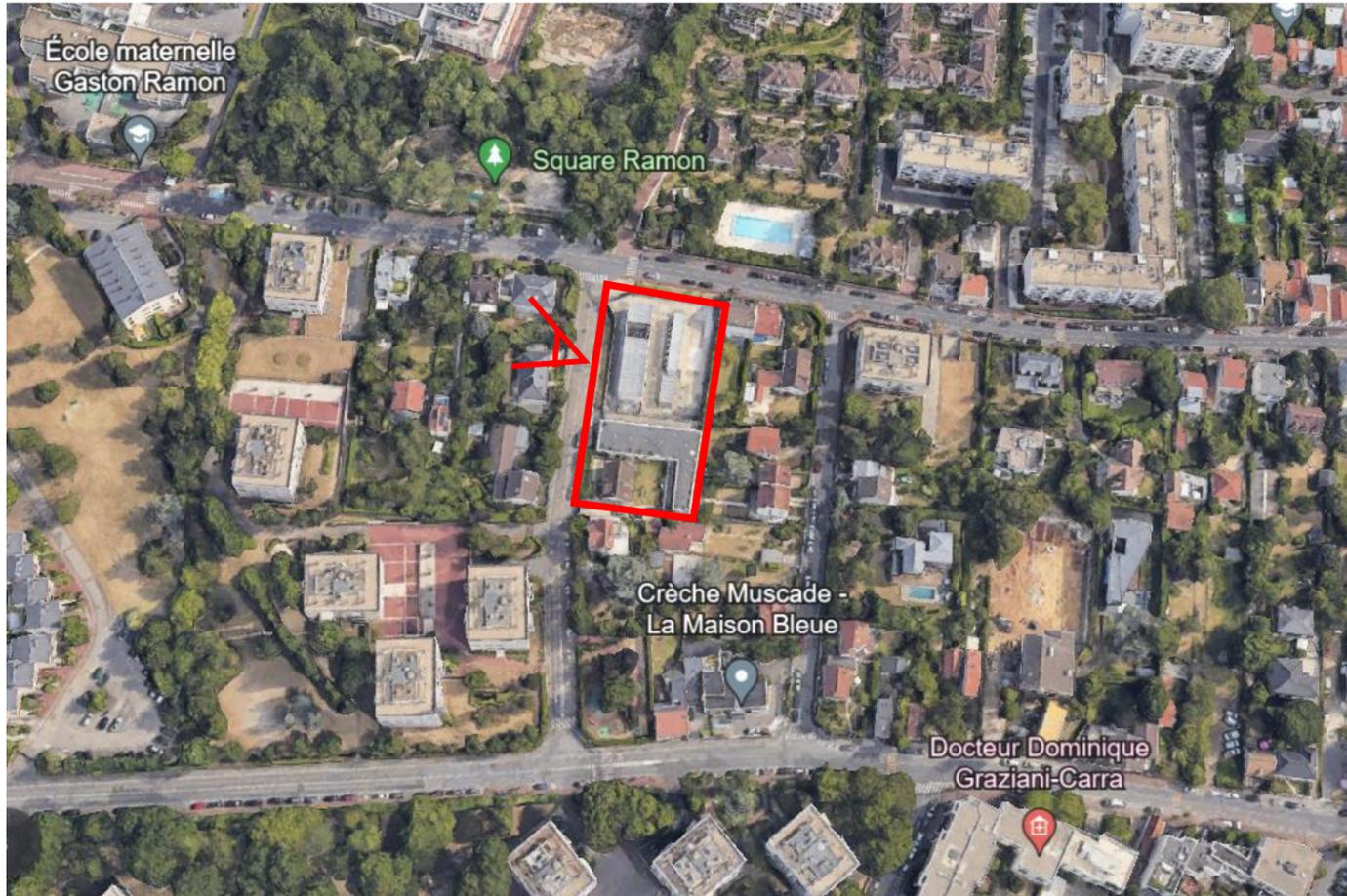
Vue en plan



Environnement proche



Vue lointaine



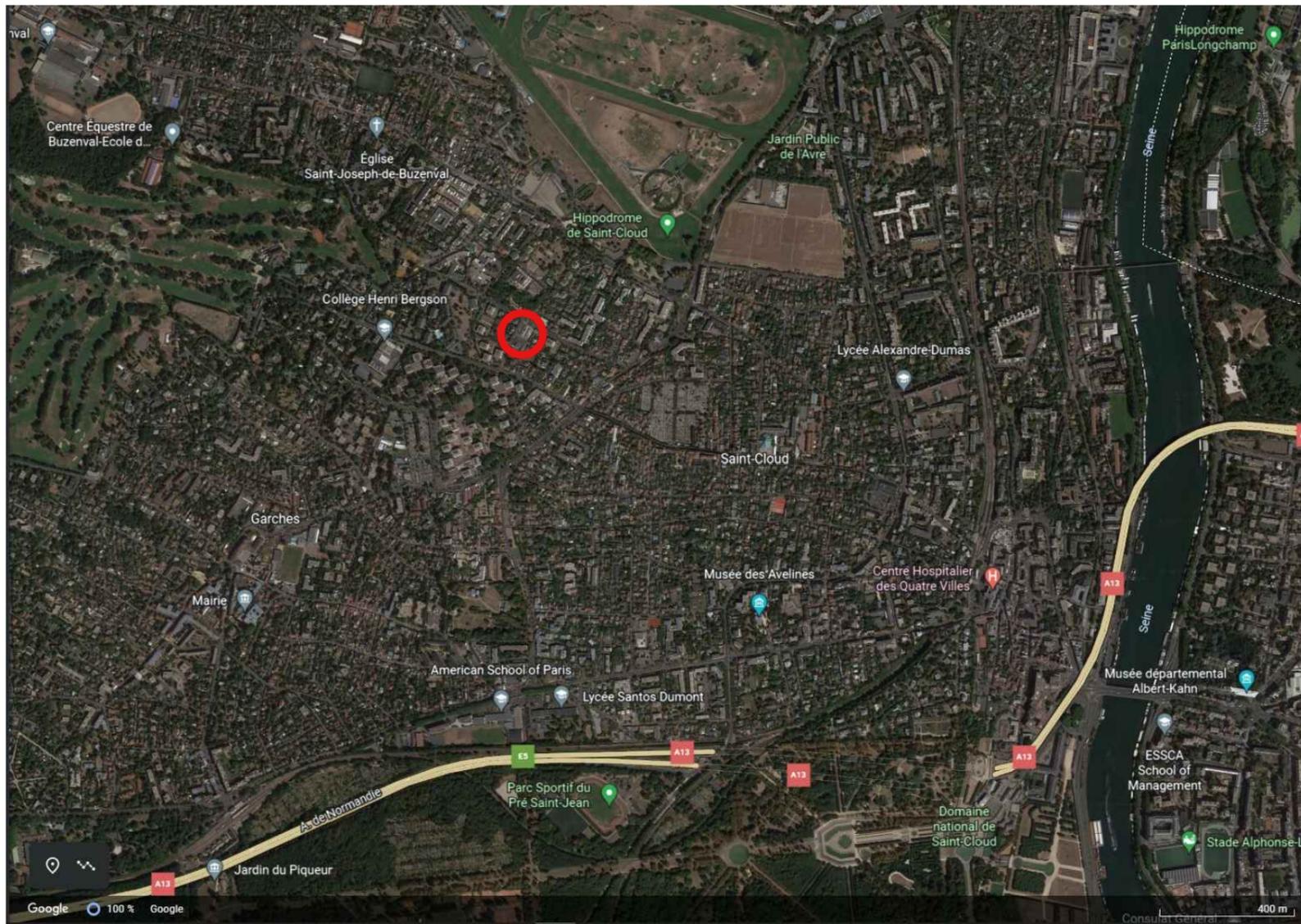
Vue en plan



Environnement proche



Vue lointaine



DONNEES GENERALES DE LA ZONE D'ETUDE :

La zone d'étude se situe au 6 Rue des CLIQUETS sur la Commune de GARCHES
 Elle présentes plusieurs Limites séparatives et forme l'angle de rue avec la rue du Docteur DEBAT

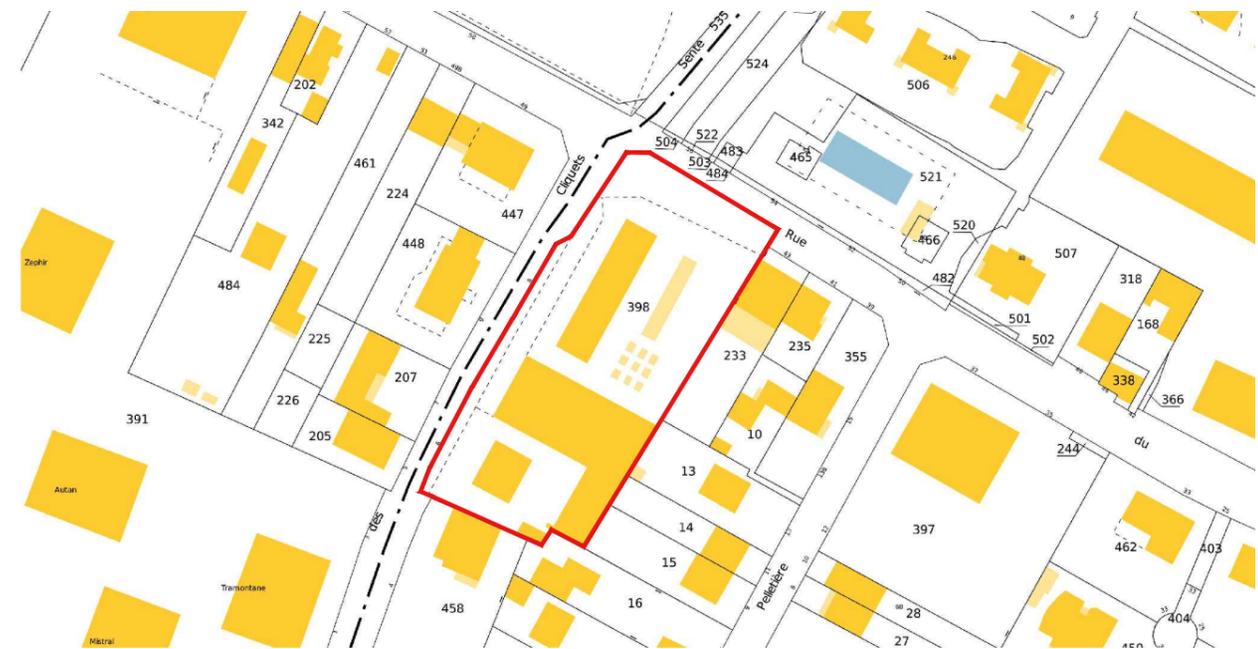
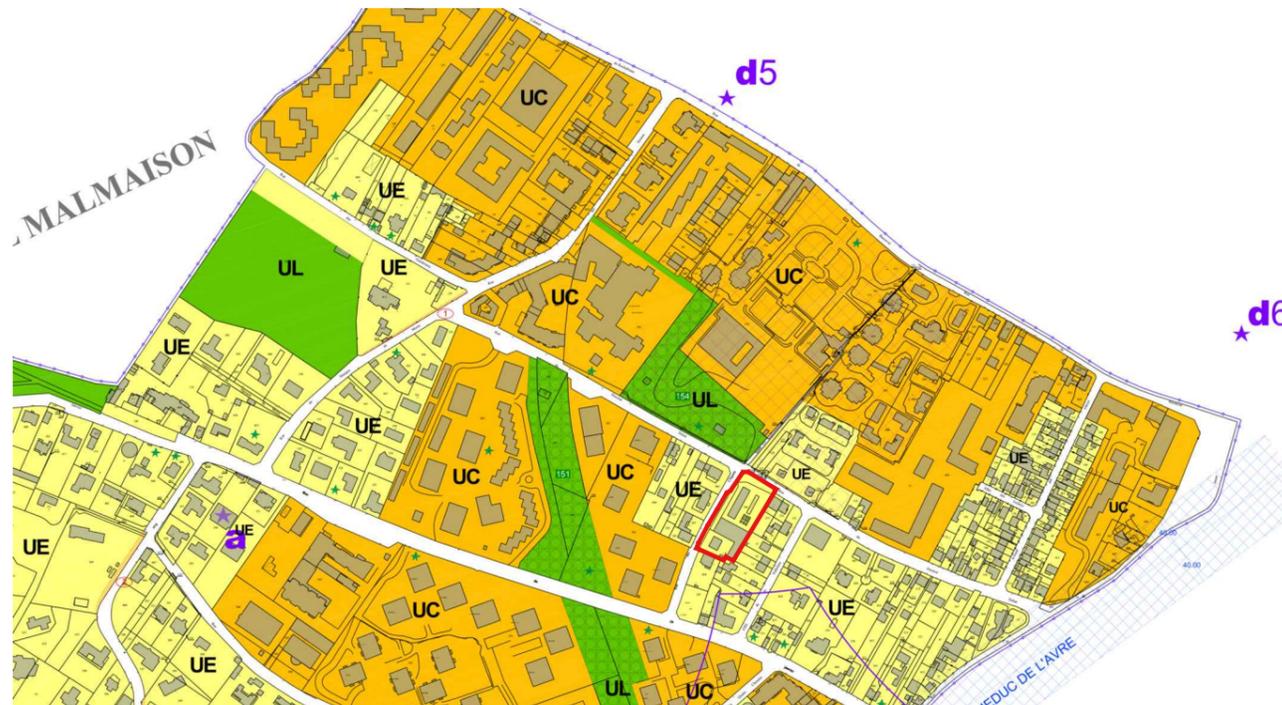
ASSIETTE FONCIERE :

La Zone d'étude proposée est la parcelle 398 pour une surface total de 3409 m²
 Cette Parcelle se trouvent en Section AC, feuille 000 AC 01.

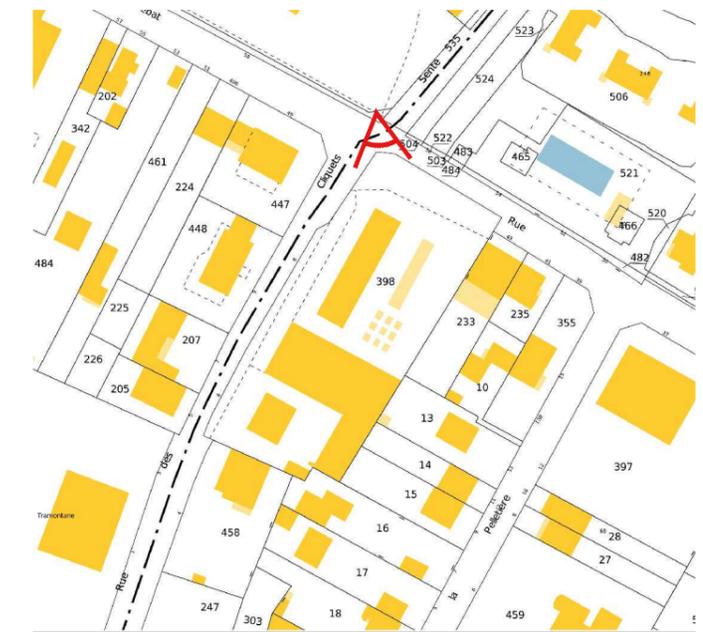
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

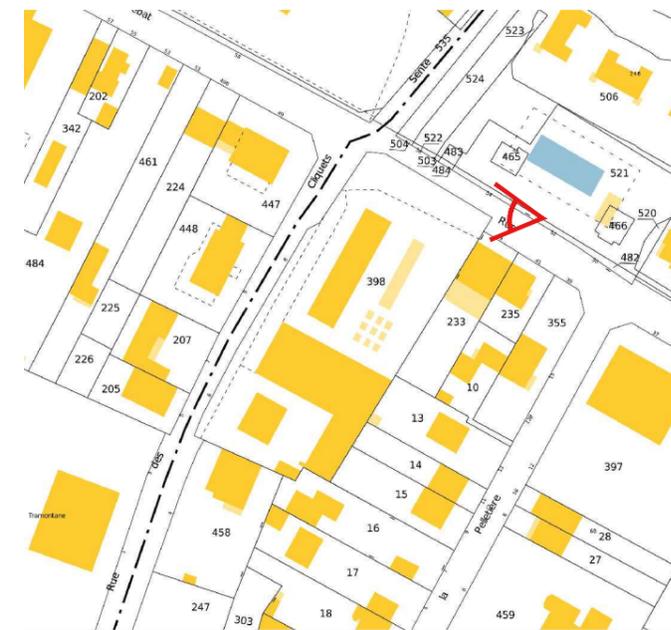
La parcelle se trouve à proximité immédiate sites inscrits:

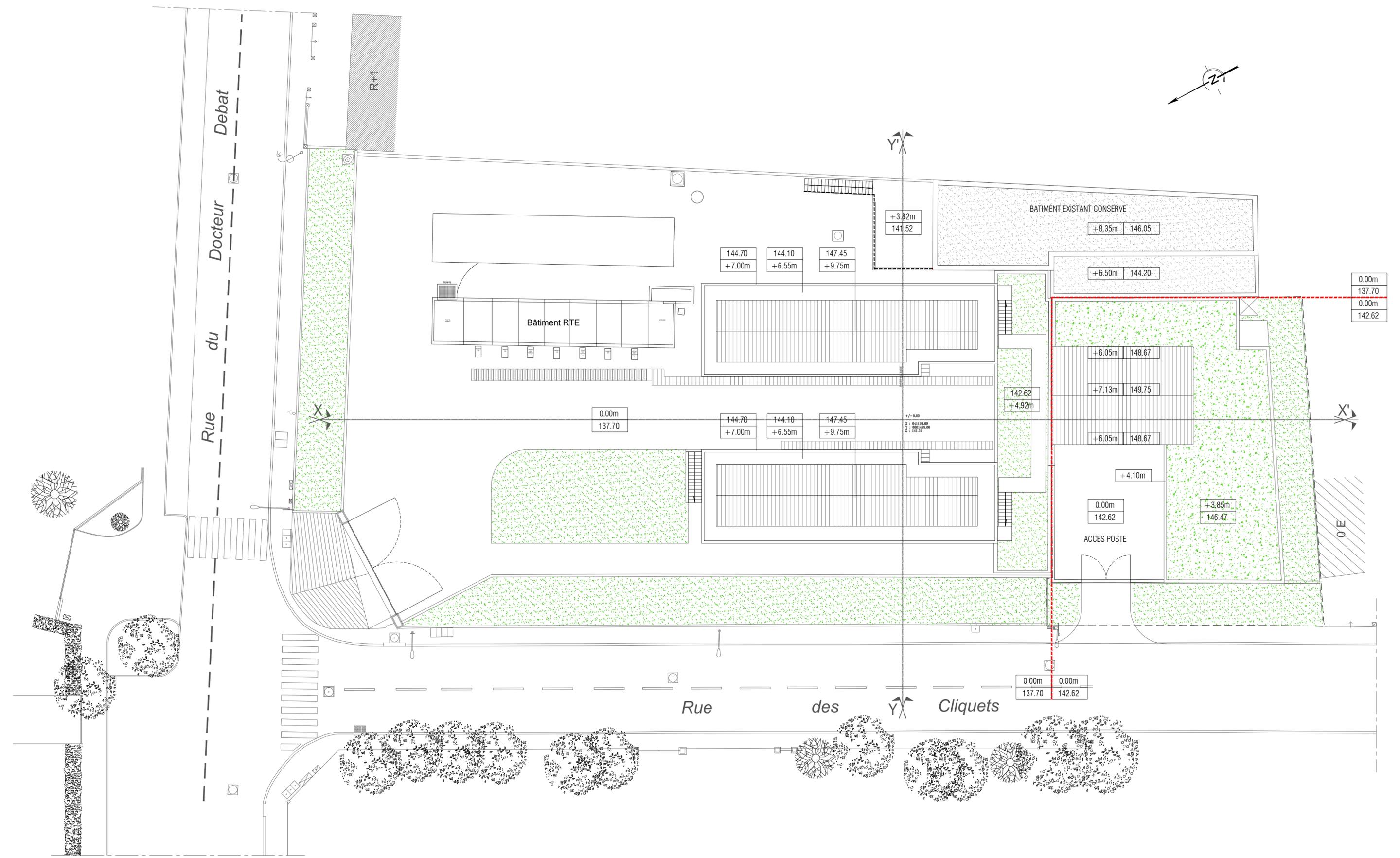
- Jardin et laboratoire du Docteur DEBAT.
- Maison de l'ange Volant (Propriété de M.Nubar Bey)
- Hippodrome de Saint-Cloud. Guérites

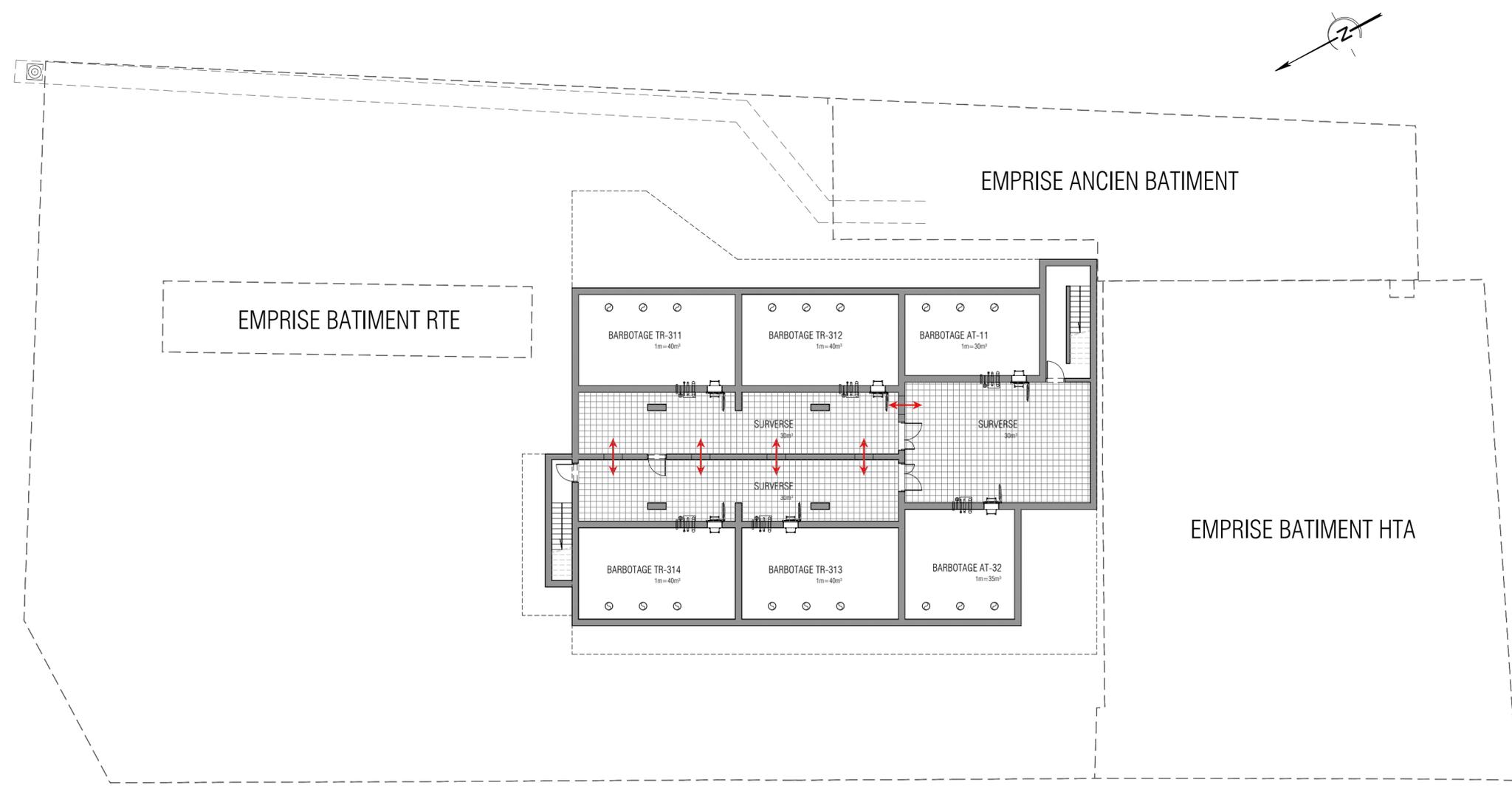


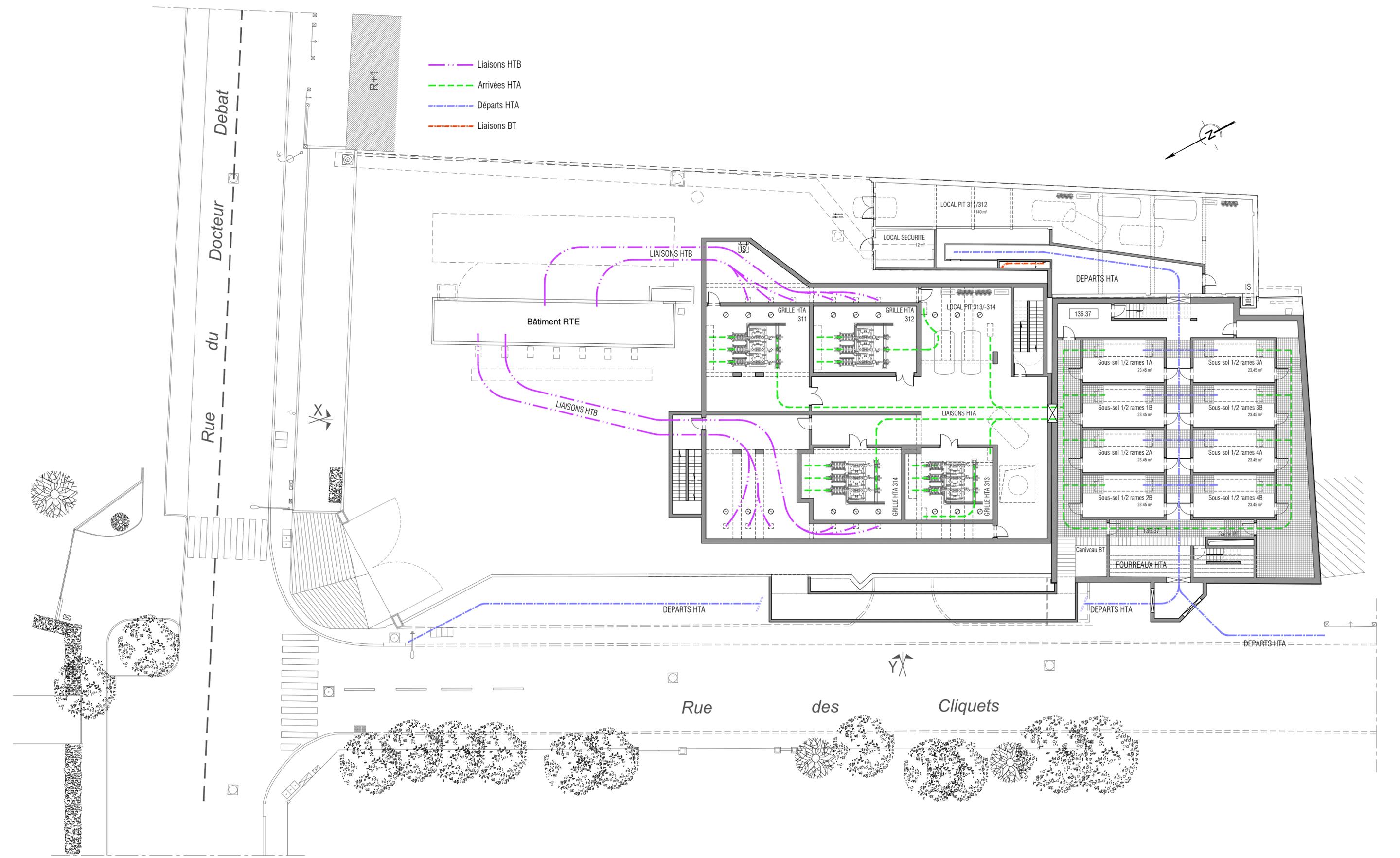














- Liaisons HTB
- Arrivées HTA
- Départs HTA
- Liaisons BT

NIVEAU 137.70 RDC POSTE EXISTANT

NIVEAU 136.37 R-2 BAT HTA

- Liaisons HTB
- Arrivées HTA
- Départs HTA
- Liaisons BT



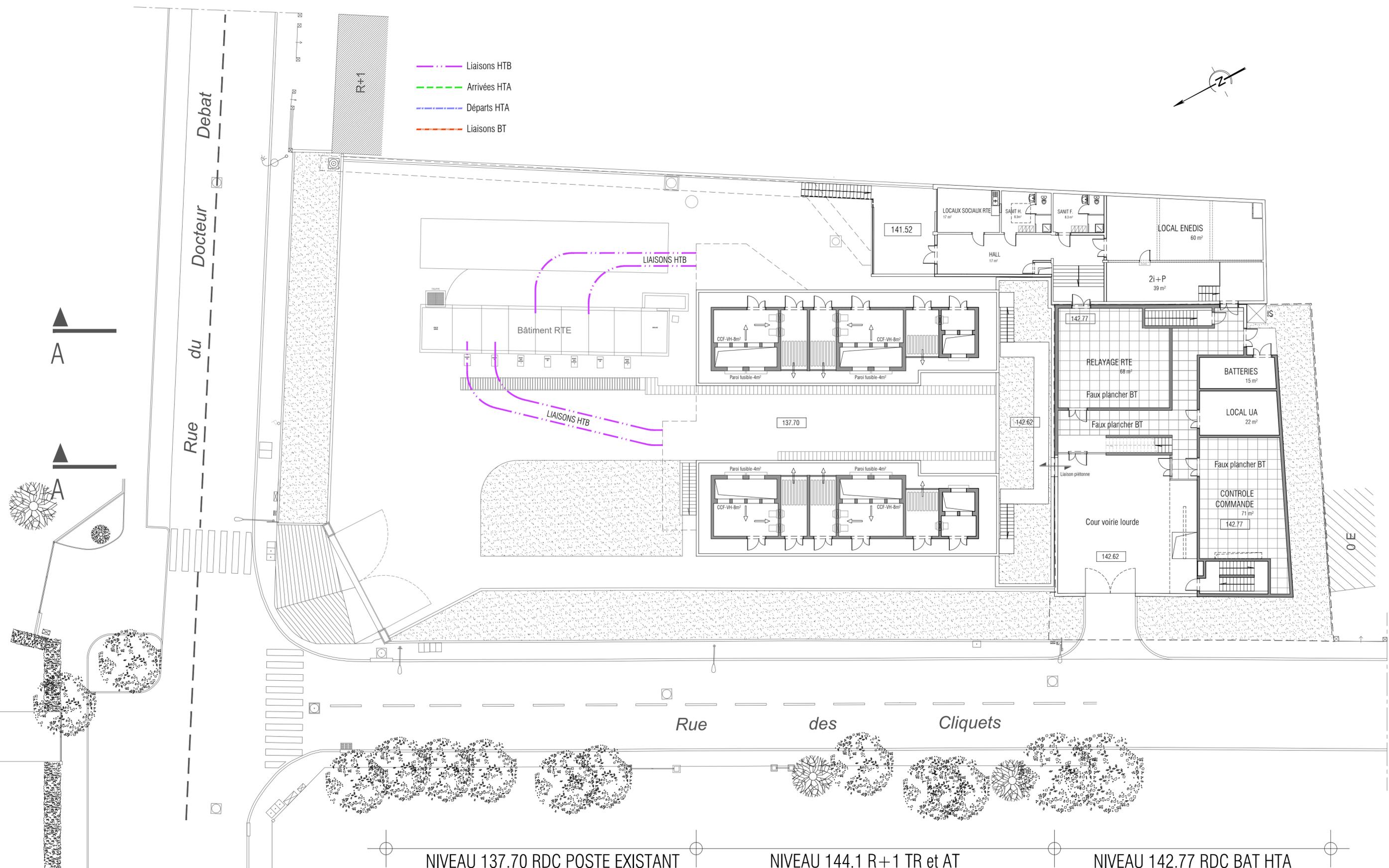
Rue du Docteur Debat

Rue des Cliquets

NIVEAU 137.70 RDC POSTE EXISTANT

NIVEAU 144.1 R+1 TR et AT

NIVEAU 142.77 RDC BAT HTA





HABITAT INDIVIDUEL 
HABITAT COLLECTIF 

0 50 100m

